

énerg
thèque



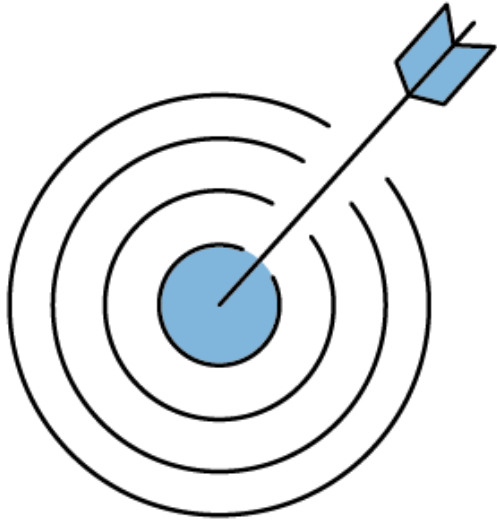
Présentation APCAV 21.07.2026



énerg
thèque



Où en est le Val de Bagnes ?

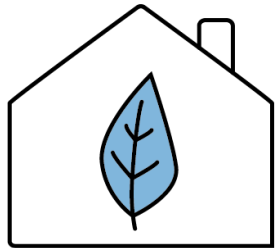


Objectifs Val de Bagnes 2050

- Doubler le taux de rénovation sur le territoire
- Atteindre 3% /an de taux de remplacement des productions de chaleur fossiles par des énergies renouvelables
- Réduire de 10% les besoins de chaleur
- Réduire de 5% la consommation électrique

Bilan du parc bâti à Val de Bagnes en 2021

26% des bâtiments à Val de Bagnes étaient déjà chauffés par une production de chaleur renouvelable

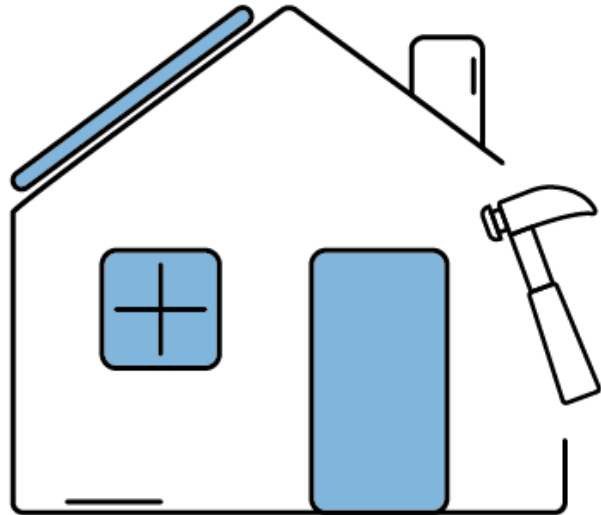


36% des bâtiments étaient encore chauffés au mazout à Val de Bagnes et sont à eux seuls responsables de **86% des gaz à effet de serre** émis pour le chauffage sur le territoire.



35% des bâtiments étaient encore chauffés à l'électrique sur le territoire. Le chauffage électrique n'est pas considéré comme une production renouvelable et **n'est pas efficace**.

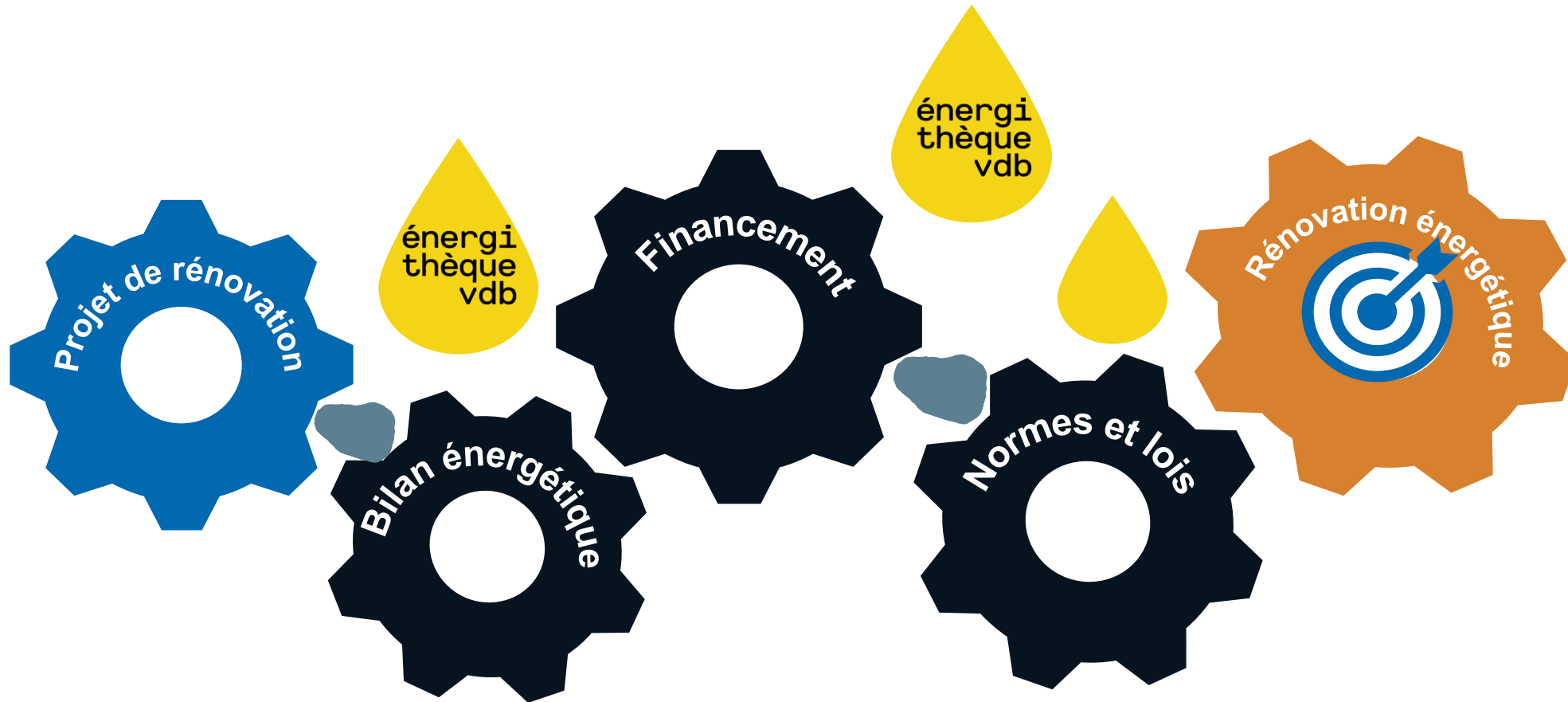
De nombreux enjeux



Être propriétaire d'un bien immobilier consiste notamment à :

- Maintenir la valeur du patrimoine
- Maîtriser les coûts de l'énergie
- Respecter exigences légales ou normatives
- Anticiper les adaptations législatives
- Maintenir un confort de vie
- Réduire l'impact environnemental du bâtiment

Vous avez un projet ou souhaitez faire un bilan ? Nous pouvons vous aider.



L'Energithèque vous conseille.

- Eco-gestes
- Bilans énergétiques
- Analyse des consommations
- Conseils personnalisés
- Systèmes de chauffages
- Subventions possibles (cantonales et communales)
- Conseils pour les PPE et les bâtiments collectifs

énergithèque
vdb

Un conseil personnalisé et 100% subventionné pour les propriétaires.

1. Visite à domicile
2. Analyse
3. Rapport de conseils



Déjà plus de 150 propriétaires accompagnés!

Boîte à outils pour les propriétaires

Nouvelle loi Energie valaisanne (LcEne)

Ce qui change pour la rénovation de l'habitat individuel

Action de rénovation	Nouvelle loi énergie depuis le 1 ^{er} janvier 2025
 → 	Les bâtiments d'habitation existants utilisent des installations de chauffage à énergies renouvelables lors du remplacement des chaudières à gaz et à mazout.
 → 	Toutefois, il restera possible d'installer à nouveau de telles chaudières dans les bâtiments bénéficiant déjà d'une isolation thermique correcte ou si une réduction des besoins de chaleur de 20 % est établie.
 → 	Préavis du service de l'énergie obligatoire.
 → 	Dans les bâtiments existants équipés d'un chauffage électrique centralisé (chaudière électrique), celui-ci devra être remplacé par une installation de production de chaleur d'origine renouvelable dans un délai de 15 ans.
 → 	Pour les bâtiments équipés d'un chauffage électrique décentralisé (nappes chauffantes et radiateurs), il n'y a pas d'obligation de remplacement sauf en cas de rénovation d'urgence (ex : rénovation des murs intérieurs et/ou chapes démontées, isolation intérieure complète, etc.).
 → 	La pose d'un nouveau chauffage électrique décentralisé est permise sous certaines conditions : • Bâtiments dont la classe de performance énergétique globale du CEE est D ou meilleure • Existence d'une production renouvelable produisant l'énergie nécessaire au chauffage électrique • Dans les salles d'eau et WC
 → 	Dans des circonstances particulières, lorsqu'un investissement se révèle excessif, des dérogations seront possibles auprès du service de l'énergie.

Les 3 choses à faire

1

2

3

Anticiper

Planifier et réfléchir

Demander de l'aide

L'évolution du cadre réglementaire indique déjà un horizon de temps à partir duquel la loi contraindra à se mettre aux normes. Conjointement aux durées de vie estimées des installations techniques, il est prévisible de savoir quand les investissements devront être effectués et de les anticiper pour ne pas devoir investir en urgence dans une solution non adaptée et/ou qui n'est plus subventionnée.

Avant même de solliciter des devis pour une pompe à chaleur, une installation photovoltaïque ou encore un changement de toiture, il convient de respecter un ordre dans les étapes et de prioriser. Par exemple, changer son système de chauffage alors que son bien est mal isolé est un gaspillage d'argent.

Il faut d'abord se concentrer sur l'enveloppe extérieure (toiture, fenêtres, menuiseries), puis se concentrer sur le système de chauffage et enfin optimiser sa consommation énergétique à travers une isolation photovoltaïque.

Le processus de rénovation est complexe. Entre les connaissances légales, les connaissances techniques, les connaissances de gestion de projet, la connaissance des subventions, la complexité administrative ou encore la connaissance des bons artisans locaux, il est primordial de s'entourer de professionnels pour coordonner votre projet.

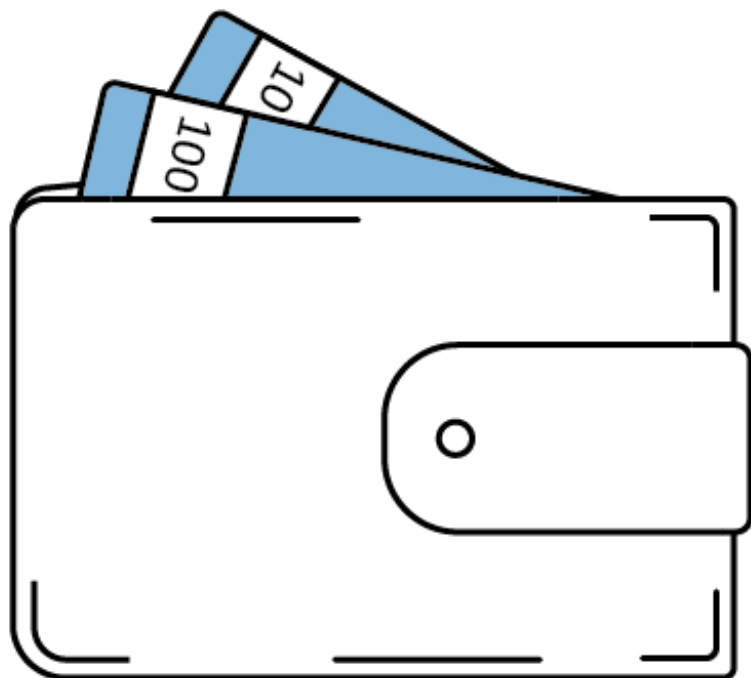
Webinaire en replay

Les 12 astuces qui valent de l'or en matière de rénovation

Arnaud Zufferey, ingénieur EPF et conseiller

Rénovation : Les 12 astuces qui valent de l'or - Energithèque

Valoriser et rendre mon habitat durable – Energithèque
Valoriser et rendre ma PPE durable - Energithèque

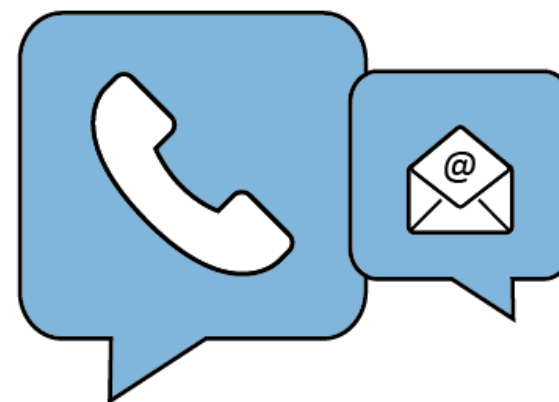


Quelles subventions pour votre projet ?

- Identifier les aides
- Vérifier l'éligibilité
- Expliquer les démarches
- Optimiser le projet

Vous avez un projet de rénovation ou souhaitez tout simplement réduire vos consommations et vos factures ?

www.energitheque.ch
energitheque@altis.swiss
027 777 10 01



énerg thèque



COMMUNE DE
VAL DE BAGNES



ALTIS